

**Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 21 décembre 2017**

Date de la convocation : 15 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU , M. Michel BERNOS , M. Nicolas PATRIARCHE , M. Francis PEES , Mme Michèle LABAN-WINOGRAD , M. Jean-Yves LALANNE , M. Christian LAINE , M. Didier LARRIEU , M. Claude FERRATO , M. Jean-Claude BOURIAT , M. Gérard GUILLAUME , M. Marc CABANE , M. Eric SAUBATTE , Mme Patricia WOLFS , M. Jean-Louis PERES , Mme Odile DENIS , M. Jean-Paul BRIN , M. Régis LAURAND , Mme Marie-Laure MESTELAN , M. Thibault CHENEVIÈRE , Mme Geneviève PEDEUTOUR , Mme Alexa LAURIOL , Mme Christelle BONNEMASON CARRERE , M. Alain VAUJANY , M. Michel CAPERAN , Mme Florence THIEUX- MORA , M. Jean-Marc ARBERET , Mme Catherine BIASON , Mme Martine BIGNALET , M. Arnaud JACOTTIN , Mme Véronique DEHOS , Mme Marylis VAN DAELE , M. Joël GRATACOS , Mme Valérie REVEL DA ROCHA , M. Pascal PAUMARD , M. Victor DUDRET , Mme Josiane MANUEL , M. Patrick BURON , M. Eric CASTET , M. Jean-Marc DENAX , Mme Corinne HAU , M. Philippe FAURE , M. Jean-Pierre LANNES , M. Jean OTHAX , M. Jean MOURLANE , M. Christophe PANDO , M. Jacques LOCATELLI , Mme Martine RODRIGUEZ , M. Bernard SOUDAR , M. Gilles TESSON , M. Hamid BARARA , M. Patrick CLERIS , M. Philippe COY , M. Gilbert DANAN , M. Jean-Michel DE PROYART , M. Frédéric DAVAN , M. Bruno DURROTY , Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER , M. Jean-François MAISON

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. BAYROU), Mme Annie HILD (pouvoir à M. PAUMARD), M. André ARRIBES (pouvoir à Mme BIGNALET), M. Pascal MORA (pouvoir à M. FERRATO), M. Michel PLISSONNEAU (pouvoir à Mme LABAN-WINOGRAD), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. LAURAND), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à Mme PEDEUTOUR), Mme Pauline ROY (pouvoir à M. SAUBATTE), Mme Anne CASTERA (pouvoir à Mme DENIS), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. PEES), M. Pascal FAURE (pouvoir à M. LOCATELLI), Mme Claire BISOIRE (pouvoir à M. BARARA), M. André DUCHATEAU (pouvoir à M. MAISON), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme MESTELAN), Mme Chengjie ZHANG PENE (pouvoir à Mme BONNEMASON CARRERE), Mme Ornella AUCLAIR (pouvoir à M. LALANNE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Pascal BONIFACE, M. Jean LACOSTE, Mme Nejia BOUCHANNAFA, M. Pascal GIRAUD, Mme Charline CLAVEAU ABBADIE, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Patricia GARCIA, M. Alexandre PEREZ, Mme Leïla KHERFALLAH, Mme Nathalie LARRADET

Secrétaire de séance : Mme Charline CLAVEAU ABBADIE

N° 35 BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. PERES

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2018 relatif au budget principal de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées s'élève en mouvements réels à **142 740 000 €** qui se décomposent par section de la manière suivante :

En €	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	33 400 000 €	22 580 000 €
FONCTIONNEMENT	109 340 000 €	120 160 000 €
TOTAL	142740000	142740000

Conforme aux orientations budgétaires, le budget primitif 2018 se caractérise par un niveau d'épargne satisfaisant (10,8 M€) et un volume d'investissement important (27 M€) intégrant notamment l'achèvement du programme du Hameau.

En section de fonctionnement, les recettes réelles représentent 120,16 M€ et les dépenses 109,3 ce qui donne une épargne brute de 10,8 M€. La politique de la Ville est consolidée avec l'intégration de la prévention jeunesse financée par le CD 64 (330 K€ en 2018 , 400 K€ en 2019). Ce budget anticipe le financement de la compétence obligatoire GEMAPI pour 1 M€.

En matière d'investissement, un volume global de dépenses d'équipement de 27 M€ est proposé dont 5,2 M€ pour l'achèvement du stade de rugby et le commencement des travaux pour le stade de foot. 5,5 M€ de subventions d'équipement sont attendues.

1 / Les recettes de fonctionnement : 120 160 000 €, des baisses attendues sur les participations de l'Etat et les compensations fiscales, l'institution de la GEMAPI.

Le taux d'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de 0,96 % par rapport au BP 2017.

a) Les produits des services (5 390 000 €) : stabilité par rapport au BP 2017

Le chapitre des produits des services comprend principalement le remboursement par d'autres organismes de prestations de mise à disposition de personnels (ex : SMTU, Valor Béarn, agence d'urbanisme et syndicat du grand Pau, ou le remboursement de l'affranchissement...). Ces remboursements représentent 2,9 M€. A cela s'ajoute 1 M€ de redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères et 800 K€ de valorisation des déchets. Les participations des usagers aux crèches sont estimées à 220 K€ et les redevances à caractère culturel à 390 K€.

b) Les ressources fiscales (84 870 000 €) : Une hausse estimée de l'ordre de + 1,3 % par rapport aux montants 2017 notifiés.

Cette hausse représente + 1,1 M€ par rapport au CA 2017 prévisionnel (83,75 M€) avec une

revalorisation des VLC de 1 %.

Le tableau ci-dessous présente les principales ressources fiscales 2018 :

En Millions d'€	Bases prévisionnelles	Taux prévisionnels	Produits 2018	observations
Taxe d'habitation	293.48	8,74%	25.65	Bases 2018 = B 2017 + 1,2 %
Taxe foncière bâtie	243.85	1,00%	2.44	Bases 2018 = B 2017 + 1,9%
TEOM		9,03 et 8,4	20,13	Bases 2018 = B 2017 + 1,9%
CFE	62.9	32,63%	20.53	Bases 2018 = B 2017 + 1,9%
CVAE			10,8	Même montant que 2017
TASCOM			2,6	+ 0,8 % hausse possible
GEMAPI			1	Sous réserve des dispositions réglementaires
IFER			0,5	
Taxe de séjour			0,5	
FNGIR			0,23	
Rôles supplémentaires			0,3	
Autres (TFNB+AC négatives)			0,2	
TOTAL			84.87	

c) Les dotations et participations : 28 010 000 €, la baisse des participations et compensations fiscales versées par l'État (CAE, DCRTP, - 250 K€...)

Le tableau ci-dessous présente les principales dotations et participations :

En Millions d'€	Notifié 2017	BP 2018	observations
Dotation de compensation	20,3	20,12	
Dotation intercommunalité	2,48	2,55	
Compensations fiscales de TH	1,9	1,9	
DCRTP	0,63	0,5	Baisse de – 110 K€ car intégration aux variables d'ajustement
Autres (CAF , ANAH, ECO emballage...)	3,19	2,93	-130 K€ emplois jeunes et CVAE
TOTAL	28.5	28	

d) Les autres produits (1 890 000 € pour 2 170 000 € en 2017) :

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 = 1,56 M€) ne comprennent plus en 2018 la participation aux tickets restaurants (- 430 K€ et compensation salariale). Les redevances d'affermage (570 K€ pour SPTHD et Foire exposition) et les loyers (stade du Hameau, allées) sont estimés constants dans l'attente des négociations en cours. Il convient d'ajouter 330 K€ d'atténuation de charges (190 K€), produits financiers (40 K€) et produits exceptionnels (100 K€).

2 / Les dépenses de fonctionnement : 109 340 000 €, en intégrant la GEMAPI et la prévention jeunesse

Le taux d'évolution par rapport au BP 2017 est de 1,41 % avec 1 M€ concernant à la fois la GEMAPI (670 K€) et la prévention jeunesse (330 K€). A périmètre constant, le taux d'évolution est de 0,5 %.

a) Les charges à caractère général (011) : 14 200 000 €, la stabilité, - 0,36 % par rapport au BP 2017

Cette stabilité est obtenue tout en intégrant 255 K€ sur la GEMAPI, + 50 K€ pour la mise en œuvre du plan climat énergie et une hausse tarifaire de + 6 % pour les fluides (1,2 M€). Toutes les Directions ont donc contribué à la réalisation des économies nécessaires à la maîtrise des crédits sur ce chapitre.

b) Les dépenses de personnel (012) : 39 400 000 €, + 1,7 % par rapport au CA 2017

L'effectif consolidé de l'agglomération en 2017 est de 982 agents. Parmi ces agents, on dénombre 834 agents titulaires, 134 agents non titulaires et 14 emplois aidés. La répartition par catégorie est la suivante : 221 agents de catégorie A, 234 agents de catégorie B et 527 de catégorie C. La CAPBP compte 484 femmes et 498 hommes. Le budget général compte 875 agents. Les dépenses de personnel s'élèvent pour 2018 à 39,4 M€, soit + 1,7 %. Cette augmentation s'explique par :

- la mise en place du RIFSEEP (167 000 €), le GVT et PPCR (502 000 €),
- la prise de la nouvelle compétence « prévention jeunesse » (325 000 €),
- les mouvements de personnel effectués courant 2017 et les mutations de 2018 (- 350 000 €).

Pour les années suivantes, l'effectif sera stable en raison des gains de productivité qui pourront être réalisés par la modernisation des moyens des services. Les Directions peuvent de plus s'appuyer depuis 2017 sur la numérotation de tous les postes pour la gestion prévisionnelle de leurs effectifs.

c) Les atténuations de produits (25 090 000 €) :

L'attribution de compensation (22,9 M€) sera ajustée en cours d'exercice après validation par le Conseil Communautaire et les Communes des évaluations de transferts de charges de la CLECT pour prendre en compte les ZAE, l'actualisation annuelle de la voirie, le transfert partiel de la petite enfance (Ville de Pau 1er janvier 2019) et éventuellement les coûts afférents à la GEMAPI et aux eaux pluviales. La part du FPIC à la charge de la CAPP est stabilisée compte tenu de la LF 2018 (1,65 M€). Le reversement de taxe de séjour à l'office du Tourisme est prévu à hauteur de 524 K€.

d) Les charges financières : 1 550 000 €

L'évolution des charges financières sur 2018 s'explique par le coût des 19 M€ qui ont été mobilisés en 2017 (CA 2017 1,4 M€). Malgré la hausse attendue des taux qui devrait être modérée à court et moyen terme, l'évolution de ce poste budgétaire peut être limitée par une mobilisation des emprunts futurs sur des index variables en profitant de la baisse en cours des marges bancaires. Cette option est facilitée par la forte proportion actuelle de taux fixe (+ de 70 %) dans l'encours résultant du niveau très attractif des taux fixes.

e) Les subventions et participations (chapitres 65) : 24 000 000 €. Ce chapitre est stable par rapport au CA 2017 prévisionnel. Un effort est engagé sur le développement économique.

Le tableau ci-dessous retrace les principales participations :

BP en M€	2017	2018
Participation Valor Béarn	10,2	9,9
SDIS	5,1	5,15
Sport subventions clubs professionnels	2,4	2,5
Subventions politique de la ville	1,3	1,35
Subvention Office du Tourisme	1,26	1,23
Indemnités élus	0,94	0,9
Subventions culturelles	0,76	0,78
Subventions développement économique	0,38	0,7
Subventions urbanisme (AUDAP SMGP)	0,5	0,5
Subvention syndicats GEMAPI		0,35
Autres	0,62	0,64
TOTAL	23.46	24

A cela s'ajoute le chapitre des subventions exceptionnelles (5 100 000 €) qui connaît une diminution importante (5 552 000 € au BP 2017).

Cette diminution s'explique par la maîtrise des subventions d'équilibre des budgets annexes. En effet, 3,4 M€ et 1,2 M€ sont respectivement prévus pour l'équilibre des budgets annexes de la restauration communautaire et de la base d'eaux vives, ce qui représente une baisse de près de 450 K€ par rapport au budget primitif 2017. Cette baisse s'explique par l'amélioration du mode de gestion de ces équipements et par la baisse des charges financières (-100 K€ sur la restauration communautaire). Une enveloppe de 220 K€ est prévue pour le soutien à l'organisation des congrès.

3 / Les dépenses d'équipement : un volume de 27 000 000 € dont 5,2 M€ pour le programme de la plaine des sports

Les principaux postes proposés du programme d'investissement 2018 sont les suivants :

En M€	2018
SPORT (hameau+stand de tir+Eaux vives pont d'Espagne+lac)	7,8
D3D + EOM (logiciel, études, BOM, déchetteries...)	4
VOIRIE MOBILITE (vélo, feux, covoiturage, ZAE)	2,2
EPFL + Acquisitions	2,2
HABITAT PLH ANRU 2	1,94
ECONOMIE dont UPPA (890 K€) SPL Halles Tourisme	1,79
Urbanismes (études+ rives des gaves, Gare,PNU)	1,9
Modernisation des services / Usagers (informatique, La Poste, site internet...)	1.33
Complétude réseau THD	1
Fonds de concours	1
Eaux pluviales GEMAPI	0,9
Culture (livres, médiathèques)	0,19
DIVERS (Bâtiments, GDV, social)	0,76
TOTAL	27

Avec l'amortissement de la dette (6,4 M€), le total des dépenses réelles d'investissement s'établirait à 33 400 000 €.

4 / Le financement de la section d'investissement :

Les dépenses d'équipement seront financées par 5,5 M€ de subventions (4,4 M€ pour le Hameau et 0,9 M€ pour la base du pont d'Espagne financée à 80 %, 0,2 M€ solde PNU), et du FCTVA estimé aux alentours de 2,5 M€. Compte tenu du niveau d'autofinancement (10,8 M€), l'emprunt d'équilibre sera de l'ordre de 14 430 000 €.

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 30 novembre 2017 et après consultation de la conférence Finances -administration générale du 12 décembre 2017, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget primitif 2018 du budget principal arrêté aux montants réels indiqués ci-dessus et selon le document budgétaire ci-joint.

6 abstention(s)
4 contre

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

**Le Président
François BAYROU**